

EN PROVENCE N° DL.2023-516

Séance publique du

13 décembre 2023

Présidence de Sophie JOISSAINS Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX

Accusé de réception en préfecture Identifiant : 013-211300017-20231213-

lmc1249677-DE-1-1

Date de signature : 15/12/2023

Date de réception : vendredi 15 décembre

2023



POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÈCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ - COMPTE RENDU AFFICHÉ - ACTE TRANSMIS POUR EXÈRCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



OBJET : RÉGIE DES MUSÉES DE LA VILLE - CORRECTION D'ERREUR MATÉRIELLE DE LA DÉLIBÉRATION DL.2023-381 DU 6 OCTOBRE 2023

Le 13 décembre 2023 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07 décembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents:

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGEY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Elisabeth HUARD à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Dominique AUGEY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Françoise TERME à Madame Fabienne VINCENTI.

Excusés sans pouvoir:

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Alain PARRA.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et Attractivité Direction des Musées d'Art et d'Histoire

Nomenclature: 8.9
Culture

RAPPORT POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2023

.____

RAPPORTEUR: Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique: 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

<u>OBJET</u>: RÉGIE DES MUSÉES DE LA VILLE - CORRECTION D'ERREUR MATÉRIELLE DE LA DÉLIBÉRATION DL.2023-381 DU 6 OCTOBRE 2023- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°DL.2023-381 du 6 octobre 2023, le Conseil Municipal a modifié le stock de la régie des musées de la Ville, en modifiant le stock de cartes postales.

Trois erreurs matérielles sont présentes dans cette délibération, qu'il vous est proposé de rectifier :

- Stock du Musée des Tapisseries :

• « n°19 – Tenture de Don Quichotte – le départ de Sancho »

Il est indiqué par erreur « 66 exemplaires », qu'il convient de rectifier par « 660 exemplaires ».

• « n°29 - Vincent Bioulès – Place d'Aix, été »

Il est indiqué par erreur « 320 exemplaires », qu'il convient de rectifier par « 300 exemplaires ».

- Stock du Musée du Vieil Aix :

• « n°31 – Rodolphe Devouassoux – La rue Cardinale et St Jean de Malte »

Il est indiqué par erreur « n°31 », qu'il convient de rectifier par « n°31 bis ».

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DONNER** votre accord pour la rectification de ces trois erreurs matérielles dans la délibération n°DL.2023-381 du 6 octobre 2023.

DL.2023-516 - RÉGIE DES MUSÉES DE LA VILLE - CORRECTION D'ERREUR MATÉRIELLE DE LA DÉLIBÉRATION DL.2023-381 DU 6 OCTOBRE 2023-

Présents et représentés : 52
Présents : 39
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 52
Pour : 52
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

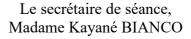
NEANT

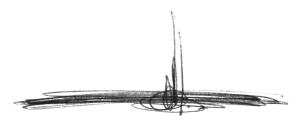
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède. Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué, Madame Amandine JANER







Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2023 (articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

^{1 «} Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

